

Compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 07/06/2019

Présents :

Mesdames Eeckhout, Thepaut, et Didier.

Messieurs Sicard, Fudali, Bianchini et de Freitas.

Absents excusés :

Madame Degraeve qui a donné procuration à Germano de Freitas,

Messieurs Bacot et Duchesne.

Madame le Maire ouvre la séance en présentant à la signature le compte rendu de la précédente séance du 25 Mars 2019 aucune observation n'ayant été formulée.

Les points à l'ordre du jour sont alors abordés :

1.Approbation de la charte du PNR :

Madame le Maire présente une synthèse du projet de charte du PNR qui a circulé au sein des conseillers municipaux.

Plusieurs observations ont été relevées, notamment les critiques sur certaines dispositions trop directives concernant principalement le devenir des bâtiments agricoles. Et les conseillers municipaux ont tenu à rappeler que les dispositions de la charte n'ont qu'un caractère consultatif et ne sauraient s'imposer au PLU communal.

La charte a été approuvée par 5 voix contre 3.

2.Nouvelles règles d'accord local de répartition des sièges au sein de conseils communautaires :

Le code général des collectivités locales dispose que au plus tard le 31 août dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations concernant le renouvellement du nombre de sièges que comptera l'organe délibérant de l'EPCI ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Plusieurs scénarios ont été présentés aux conseillers municipaux qui ont opté à l'unanimité pour l'option suivante : 44 sièges, 20 sièges pour SENLIS, 4 pour Fleurines , 2 pour les communes de Thiers sur Thève, Chamant, Pontarmé, Rully, Villers Saint Frambourg, et 1 siège pour les autres communes de la CCSSO.

3.Approbation du PLU :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de PLU ainsi que sur le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Après la clôture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 Mai au 6 juin 2019, le maire a reçu les observations du Commissaire Enquêteur.

Madame le Maire a procédé à la lecture des observations formulées par les personnes publiques associées, dont un exemplaire avait été transmis préalablement à chaque conseiller.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les réponses apportées par le Maire ainsi que les observations et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le projet de PLU communal est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

4.Stationnement rue de l'école :

Madame le Maire fait part des plaintes émanant des riverains de l'école primaire, gênés par la circulation dans l'impasse aux heures de rentrées et sorties scolaires.

Les parents d'élèves stationnent de façon anarchique bloquant souvent les portails d'entrée des voisins.

Il conviendrait de prévoir un agent municipal pour gérer la circulation durant deux créneaux scolaires entre 8h15 et 8h40 et de 16h30 à 16h45.

5.Renouvellement de la Convention Territoriale Globale :

Madame Thepaut fait savoir que les services de la CAF sollicitent un support contractuel définissant les projets d'aménagement et d'acquisition de matériels pour la structure d'accueil des enfants, afin de bénéficier des subventions pouvant être accordées aux communes dans le cadre ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention (CTG).

6.Décisions modificatives :

Madame le Maire fait savoir qu'il convient de transférer des crédits pour financer l'aménagement de la cantine scolaire et l'installation de la vidéo protection.

Une somme de 17 000€ doit être abondée à l'opération « bâtiments scolaires » et une somme de 7500€ pour la vidéo protection, par retrait sur l'opération « voirie » pour un montant de 24 500€ et 3000€ sur l'opération « lampadaires ».

Le conseil Municipal a accepté à l'unanimité ces transferts de crédits.

7. Questions diverses :

-Madame le Maire fait part de sa déception au vu des décisions prises par 5 communes de l'intercommunalité s'opposant à la prise de compétence « Eau et Assainissement » par la communauté de communes.

Il suffit que seules 5 communes s'opposent à cette prise de compétence pour qu'elle soit repoussée au 1^{er} janvier 2026, date à laquelle elle deviendra obligatoire.

Madame le Maire regrette ces décisions préjudiciables à l'avenir de la commune qui retardent une fois de plus ce projet d'assainissement communal, ébauché depuis l'année 2007 et réactualisé en 2015, avec des études financées par les 3 communes de Borest, Fontaine-Chaâlis et Montlognon.

-La fête des écoles a eu lieu le samedi 15 juin, organisée par la commune de Montlognon.

Les enseignants et les parents d'élèves qui ont réalisé les décors ont été félicités.

-Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les élèves de plus de deux ans et demi seront admis à l'école maternelle de Borest à la rentrée scolaire de septembre 2019.

Il est envisagé de recruter une assistante maternelle supplémentaire. Après un tour de table, les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité pour la création d'un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) contractuel pour une durée d'un an.

La charge salariale sera répartie entre les 3 communes du RPI au prorata du nombre d'élèves.

-Valérie Didier rappelle que les conseillers impliqués dans l'organisation de la fête du village doivent se mobiliser.

-Un courrier sera envoyé aux riverains dont les arbres dépassent sur la voie publique et à ceux qui laissent leurs déchets verts sur le trottoir, pour rappeler les règles de voisinage.

Plusieurs conseillers font part de la mauvaise réception téléphonique dans le village et demandent qu'une intervention soit réalisée auprès des opérateurs pour obtenir une antenne locale à l'instar de celle installée par FREE sur le mat jouxtant la maison forestière de Borest.

Madame le Maire tentera d'obtenir un contact avec l'opérateur SFR qui a été chargé de l'installation de la fibre sur le village.

Les questions diverses étant épuisées, la séance a été levée à 23h15.

